

MINISTÈRE D'ÉTAT

AFFAIRES CULTURELLES

DIRECTION
DE L'ARCHITECTURE

MONUMENTS HISTORIQUES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRÊTÉ

LE MINISTRE D'ÉTAT,
chargé des AFFAIRES CULTURELLES

Vu la loi du 31 décembre 1913 modifiée et complétée par la loi du 25 février 1943 sur les monuments historiques, et le décret du 18 mars 1924 déterminant les conditions d'application de ladite loi,

Vu l'avis de la Commission supérieure des Monuments historiques en date du 17 janvier 1964 ;

Vu la lettre du 16 avril 1964 de M. le Président Sernoux, représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Alès, portant adhésion au classement ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER

Sont classés parmi les monuments historiques les façades et les toitures du bâtiment central et des ailes en retour, de l'ancien palais épiscopal d'Alès (Gard) figurant au cadastre sous les n°s 1397 - 1398p - section F, appartenant à la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Alès, Etablissement Public, impasse de l'Evêché à Alès (Gard) représentée par M. Sernoux, Président. La Chambre de Commerce en est propriétaire suivant acte passé devant Me. Coulomb Notaire à Alès le 9 octobre 1936 transcrit au bureau des Hypothèques d'Alès le 23 octobre 1936 vol. 1354 n° 2.

ART. 2

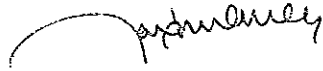
Le présent arrêté sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble classé.

ART. 3

Il sera notifié au Préfet du département, au Maire de la ^{Ville} commune d'Alès et à la Chambre de Commerce d'Alès, propriétaire, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 1^{er} JUIN 1964 : 196.....

Pour le Ministre et par délégation
Le Maître des Requêtes au Conseil d'Etat
Directeur de l'Architecture



Max QUERRIEN

Département :
GARD

Commune :
ALES

Section : CB
Feuille : 000 CB 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/650

Date d'édition : 17/07/2013
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2012 Ministère de l'Économie et des
Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

*incertitude pour la
façade sur la
rue Rollin.*

